



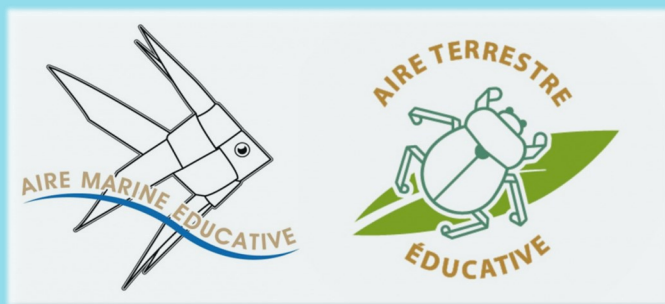
## + L'idée

S'emparer d'une portion d'un territoire aux alentours de l'école pour en faire une aire éducative (terrestre ou marine), gérée de manière participative par les élèves avec le soutien d'une structure de l'éducation à l'environnement.

## + Comment

Une aire éducative se développe tout au long de l'année. Sa mise en place nécessite au préalable trois étapes :

- Identifier une structure de la sphère de l'éducation à l'environnement qui accompagnera le projet
- Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative
- Évaluer le coût du projet afin de lancer des demandes de financement
- La zone de l'aire éducative doit se situer sur la commune, à proximité de l'école. Les milieux peuvent être très variés et se trouver à la campagne, à la mer, à la montagne ou en ville (plage, zone humide, parc urbain, forêt, terrain vague, rivière...)
- L'enseignant, avec le soutien de la structure référente, amène les élèves à construire leur projet d'aire, en suivant les étapes du guide méthodologique et autres outils développés par l'OFB.



## + Quelques objectifs

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...)

## + Mise en œuvre

- Inscription entre juin et septembre 2022
- Validation de votre candidature par l'OFB
- Mise en relation avec une structure de l'éducation à l'environnement
- Choix du site d'accueil de l'aire terrestre ou marine
- Évaluer le coût du projet avec la structure référente afin de lancer des demandes de financement dont subvention de l'OFB)
- L'enseignant, avec le soutien de la structure référente, amène les élèves à construire leur projet d'aire, en suivant les étapes du guide méthodologique et autres outils développés par l'Office Français de la Biodiversité.



Pour s'inscrire à cette action, cliquez ICI

INSCRIPTION EN LIGNE

Office Central de la Coopération à l'École de la Réunion  
<https://ad974.occe.coop/>

# Construisons une Aire Educative

Action départementale de l'OCCE de la Réunion 2022/2023

Niveau : Cycle 3 - Cycle 2 (en coopération avec le cycle 3)

Durée : sur l'année scolaire

## + Projet transdisciplinaire plus axé, toutefois sur :

- Le domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen ». Ce domaine permet à l'élève d'acquérir le sentiment d'appartenance à la société, la capacité à juger par lui-même, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.
- Le domaine 4 « les systèmes naturels et les systèmes techniques ». Ce domaine permet de donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique nécessaires à une découverte de la nature et de ses phénomènes.
- Le domaine 2 « Les méthodes et outils pour apprendre » : ce projet permettra à l'élève de travailler en équipe, de partager les tâches, de s'engager, d'accepter les contradictions tout en défendant son point de vue.

## + Objectifs de connaissances et de compétences:

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- Favoriser le dialogue entre les élèves, les acteurs de la mer (usagers, acteurs économiques), et les gestionnaires d'espaces naturels...
- Coopérer et réaliser un projet
- Se responsabiliser vis-à-vis d'autrui, avoir le sens de l'engagement et de l'initiative

## + Objectifs d'apprentissage:

- Participer à un débat en prenant en compte la parole d'autrui, prendre des décisions (conseil d'enfants)
- Définir et respecter une organisation et un partage des tâches.
- Mettre en œuvre un protocole expérimental, communiquer sur ses démarches, sur ses résultats
- Identifier quelques enjeux du développement durable dans les organisations humaines.

## + Déroulement (selon méthodologie OFB) / Calendrier :

### Préalables à la création d'une Aire Educative (N-1)

- Identifier le référent pour assister l'enseignant.e et co-construire le programme de l'année
- Etablir le lien avec les partenaires du projet
- Identifier des sites potentiels pour l'Aire Educative (AE)
- Remplir le dossier d'inscription de la classe / de l'école auprès de l'OFB & OCCE 974

### Dès septembre : premiers pas

- Validation de votre projet / Réception des outils d'accompagnement
- Mettre en place au sein de la classe un conseil d'enfants pour gérer le projet de l'AE : conseil de la Terre/ conseil de la Mer
- Visites des sites
- Définir le site de la création de l'AE et obtenir l'accord du propriétaire du site
- Envoi du courrier au maire

### Septembre à Avril : mise en œuvre

- Etude de la zone (écosystème, activités humaines, etc...) / Choix des axes d'étude
- Gestion de l'aire éducative
- Rédaction de l'état des lieux
- Définir les objectifs en faveur de la biodiversité
- Choisir ses actions, les réaliser, les évaluer

### Avril : demande de labellisation AE par le binôme enseignant-référent

**Juin : attribution du label** par le comité de label suite à l'étude des dossiers de demande de labellisation et leur conformité aux critères de labellisation et valeurs de la Charte AE

## + Évaluation / Critères de réussite:

Le travail sur l'AE est à prévoir sur le long terme : la mise en place d'actions et leur évaluation ne sont pas nécessaires la première année.

**Cf pistes pédagogiques sur <https://ad974.occe.coop/>**